

République Française
Département des Alpes-Maritimes
Commune d'Utelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17/2022

Séance du 8 avril 2022

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	9
Vote	14
Date convocation	01/04/2022

L'An deux mille vingt-deux, le vendredi 8 avril à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.

Objet de la délibération**FISCALITE LOCALE.**

Présents : Yves GILLI, Yvette MARTIN, Michel TIREBAQUE, Olivier CORNELIUS, Rémy RAPPELLO, Corinne COMINO, Jean-Luc VIGNA, Céline BERNART, Hélène-Marie PASSERON, Stéphane VOISIN.

Pouvoirs : Karine FAY donne pouvoir à Yves GILLI, Cyril LEGER donne pouvoir à Céline BERNART, Fabienne RASPAU donne pouvoir à Rémy RAPPELLO, Geneviève PEPE donne pouvoir à Olivier CORNELIUS.

Absents : Néant

Madame Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.

Le Maire d'Utelle,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 11/2021 du 15 avril 2021 concernant les taux de la fiscalité locale.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder au vote des taux pour l'année 2022 et propose de maintenir les mêmes taux à savoir :

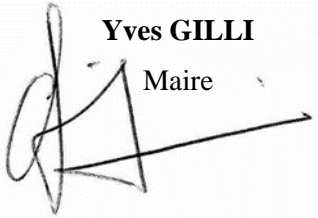
- Foncier bâti (commune 11,51 % + 10.62 % département)	22,13 %
- Foncier non bâti	58,16 %

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de maintenir les taux votés par délibération 11/2021 du 15 avril 2021.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme


Yves GILLI
Maire